

CAISSES TOUS TYPES IDENTIFICATION HARMONISEE DES VEHICULES

Page 1/6

CETTE NORME REMPLACE LA NORME B11 8050

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	1
3. DÉFINITION	2
4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	3
4.1. COMPOSITION DE L'IDENTIFICATION VÉHICULE	3
4.2. EMBLEMES DE L'IDENTIFICATION	3
4.3. CARACTÉRISTIQUES DE L'IDENTIFICATION	3
4.4. PROTECTION ANTICORROSION	3
5. ARCHIVAGE	3
ANNEXE 1	4
ANNEXE 2	5
6. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	6
6.1. HISTORIQUE	6
6.2. DOCUMENTS CITÉS	6
6.3. EQUIVALENT À :	6
6.4. CONFORME À :	6
6.5. MOTS CLEFS	6

1.OBJET

La présente norme définit les caractéristiques auxquelles doivent répondre les identifications des véhicules frappées sur les caisses des véhicules du Groupe.

2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

L'application des exigences de la présente norme doit être indiquée sur les documents de la façon suivante :
IDENTIFICATION VEHICULE NORME B11 8052

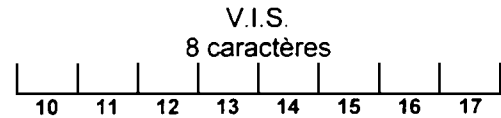
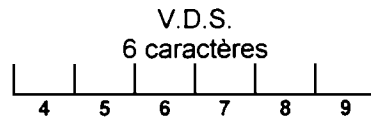
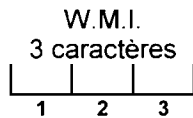
3.DEFINITION

Un numéro d'identification définit un véhicule.

Ce numéro, frappé sur la caisse (en partie droite du véhicule), est appelé **V.I.N.** "Vehicle Identification Number". Conformément à la norme ISO 3779, il se compose de 3 sections et comporte 17 caractères (voir disposition et exemples ci-après) :

- le W.M.I. "World Manufacturer Identifier code" qui donne l'identité du constructeur au niveau mondial (3 caractères),
- le V.D.S. "Vehicle Description Symbol" qui indique les caractéristiques générales du véhicule (6 caractères),
- le V.I.S. "Vehicle Identification Section" qui identifie le véhicule. Il est attribué en une séquence numérique unique par V.D.S. (8 caractères).

V.I.N.



Exemple :

